

PROCURATION

Je soussigné(e), M. J. D. MAIRE
membre titulaire, suppléant (1) du CASDIS du JURA, empêché, donne procuration à
M. Danièle Bulebois

pour me représenter à toutes fins utiles lors de la séance du 28/06/2016

Fait à Lonjumeau, le 28/6/2016

SIGNATURE



(1) rayer la mention inutile

RAPPELS :

- 1) un membre titulaire ne peut donner procuration qu'en cas d'absence de son suppléant
- 2) un membre présent ne peut disposer que d'une seule procuration
- 3) le quorum de 12 personnes physiquement présentes ne prend pas en compte les procurations